Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260703-119_07_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 juillet 2026

Convocation du 26 juin 2026

Le trois juillet deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne procuration à Daniel TURBAN, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN, Jérémy CABOURG donne procuration à Christophe CLAVIEN, Nicolas JEZEQUEL donne procuration à Olivier BOISSIERE
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Patrick MARTIN

119. URBANISME : LOTISSEMENT LES JARDINS D'ANGELINA – CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – CONVENTION (Cf. annexe 5)

Présentation : dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Jardins d'Angélina, la société Terra Développement, maître d'ouvrage, demande le classement de la voirie dans le domaine communal à l'issue des travaux.
La convention ci-jointe fixe les modalités de classement.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention ci-jointe, la rétrocession étant effective sous réserve de l'avis favorable du service eau et assainissement de Leff Armor communauté.

Le 3 juillet 2026

Le Secrétaire,

Patrick MARTIN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE